

Assemblée générale 2010 du TPM

RAPPORT DE LA COMMISSION MATERIEL

Permanences gonflage

L'équipe gonflage se composait cette saison de:

- Nadine Stalder
- Pascal Fischer
- Patrick Rodriguez
- Christian Ursprung
- Roger Schaub
- Roger Fogliani

Lors des permanences de gonflage, dans un souci de sécurité, l'accès au local matériel sera limité à 3 personnes. Cette règle s'appliquera également lors de la perception et du retour du matériel pour les séances piscines du mercredi soir.

Pour rappel, N° de téléphone du local : **03 89 59 80 34**

Inspection Visuelle des Blocs

L'équipe TIV:

- Val et Carole pour l'intendance !
- Roger Schaub
- Christian Musslin
- Roger Fogliani
- Raymond Muller
- Loic Muller
- Michel Wermuth
- Pascal Fisher
- Michel Welter

Deux journées d'inspection visuelle des blocs sont organisées chaque année. Une pour les blocs des membres et l'autre pour les blocs club. Lors de ces journées 58 blocs ont été démontés, contrôlés, pour certains un nettoyage a été nécessaire, puis remontés et gonflés.

Rappel des dispositions légales concernant les blocs susceptibles de passer à l'inspection visuelle:

- **Bloc non inscrit dans un club:**
 - requalification (anciennement réépreuve) tous les 2 ans
 - inspection visuelle à un intervalle maxi de 12 mois depuis la dernière requalification ou inspection
- **Bloc inscrit dans un club:**
 - requalification (anciennement réépreuve) tous les 5 ans
 - inspection visuelle à un intervalle maxi de 12 mois depuis la dernière requalification ou inspection

Ces dispositions ne sont requises que si le bloc doit être gonflé. S'il n'est pas utilisé, il n'est plus nécessaire de les appliquer. Par contre si l'on désire réutiliser (faire gonfler) le bloc plus tard, il faut obligatoirement faire requalifier le bloc auparavant.

ATTENTION ! Les blocs qui arriveront après la date prévue par les TIV ne seront pas vérifiés et partiront directement en réépreuve aux frais de l'intéressé.

Matériel

Compresseur

Pas de problème à signaler.

Blocs tampons

La requalification des blocs tampon est à prévoir avant 2013.

Tableau de gonflage

Les nouvelles vannes de gonflage donnent entière satisfaction.

Rangement du matériel de plongée

Une petite armoire a été fixée au dessus des rampes de gonflage pour le rangement des cartes de locations et du matériel de l'équipe gonflage.

Plusieurs modifications sont en cours pour le rangement des stabs et des détendeurs :

- Les nouvelles combinaisons rangées sur cintres.
- Un emplacement est à présent réservé pour le matériel de l'équipe de hockey.
- Les palmes, masques et tubas placés dans les caisses au dessus des stabs.
- L'armoire, déplacée dans le local compresseur.
- La caisse alu est réservée pour le matériel défectueux (accompagné des fiches d'anomalies).
- Les détendeurs seront dorénavant accrochés à la place des stabs.
- Le club a acquis un portant sur roulettes pour le rangement des stabs. Cela permettra, lors du retour du matériel, de le laisser sécher hors du local.
- Les stabs installées sur le portant ont été entièrement révisées et numérotées.

Six couples de détendeurs sont équipés pour les autonomes et les plongeurs en formation N2 :

- un détendeur principal composé d'un 1^{er} étage, du 2^{ème} étage et du mano.
- Un détendeur secondaire équipé de l'octopus et du direct system.

Objectifs pour la saison 2011

- Finaliser le rangement du local matériel.
- Inventaire pour l'ensemble du matériel club.

Conclusion

Merci à toutes les personnes qui, par leurs présences et leurs implications ont contribué au bon fonctionnement de la commission matériel.

Michel WELTER
Responsable commission matériel